
Présidence : Lituanie

724^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 17 juillet 2013

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 12 h 25

2. Président : Ambassadeur G. Čekuolis

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Exposé sur la PESC/PSDC : la contribution de l'Union européenne à la sécurité européenne, par M. D. Lenoir, Directeur par intérim de la direction « Gestion des crises et planification », Service européen pour l'action extérieure (SEAE) :

Président, M. D. Lenoir, États-Unis d'Amérique, Allemagne, Suisse, Royaume-Uni, Canada

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

a) *Contribution financière au Programme de démilitarisation du Monténégro (MONDEM) : Slovaquie (annexe 1), Monténégro (annexe 2), Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie)*

b) *Vingtième anniversaire de l'adhésion de la Biélorussie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, devant être célébré le 22 juillet 2013 : Biélorussie (FSC.DEL/134/13 OSCE+)*

c) *Publication du Rapport 2013 sur l'adhésion aux accords et engagements en matière de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement et sur leur respect : États-Unis d'Amérique (annexe 3), Fédération de Russie*

d) *Suggestions visant à améliorer des aspects des visites d'inspection et d'évaluation dans le Document de Vienne 2011 : Fédération de Russie (annexe 4), Président, États-Unis d'Amérique*

- e) *Lancement du Livre vert sur la défense (document de réflexion) : Irlande*

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION « DOCUMENT DE VIENNE PLUS » SUR LA DURÉE DES VISITES DE BASES AÉRIENNES

Président

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision n° 4/13 (FSC.DEC/4/13) « Document de Vienne plus » sur la durée des visites de bases aériennes ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Autriche

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Atelier international sur l'avenir de la maîtrise des armements conventionnels en Europe : objectifs et moyens, tenu à Berlin les 2 et 3 juillet 2013 : Allemagne (FSC.DEL/132/13 OSCE+)*
- b) *Activité conjointe prévue par l'Autriche et la Slovaquie en vue de visiter des bases aériennes et des installations ou des formations militaires en 2014 : Autriche (également au nom de la Slovaquie) (annexe 5), Slovaquie (annexe 6)*
- c) *Visite de donateurs effectuée en Géorgie les 11 et 12 juillet 2013 : Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie)*
- d) *Réunion informelle sur le projet de l'OSCE relatif aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles en Bosnie-Herzégovine, tenue le 16 juillet 2013 : Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie) (FSC.DEL/130/13 Restr.), Président, Fédération de Russie*
- e) *Inspection visant à déterminer l'état de préparation des troupes au combat, effectuée en Fédération de Russie du 13 au 20 juillet 2013 : Fédération de Russie (annexe 7), États-Unis d'Amérique*
- f) *Réunion d'information sur le projet relatif au mélange au Kazakhstan : Représentant du Centre de prévention des conflits, Kazakhstan*

4. Prochaine séance :

Mercredi 24 juillet 2013 à 11 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/730

17 July 2013

Annex 1

FRENCH

Original: ENGLISH

724^e séance plénière

Journal n° 730 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SLOVAQUIE

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous faire savoir que, comme l'a déjà indiqué le Secrétaire d'État auprès du Ministère des affaires étrangères et européennes de la République slovaque, M. Peter Burian, lors du deuxième Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, la Slovaquie a alloué une contribution financière au projet portant sur le développement des capacités pour la démilitarisation et le stockage sûr d'armes légères et de petit calibre (ALPC) ainsi que de munitions conventionnelles au Monténégro (MONDEM). Son montant de 15 000 euros sera utilisé pour l'élimination d'ALPC et pour la formation théorique et pratique du personnel technique du Ministère monténégrin de la défense.

Je suis convaincu que cette contribution aidera à mettre en œuvre et à atteindre les objectifs mutuels et réduira encore les risques posés par l'accumulation déstabilisatrice d'armements et de munitions en excédent tout en améliorant la gestion des stocks.

Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci.



724^e séance plénière

Journal n° 730 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU MONTÉNÉGR

Monsieur le Président,

Le Monténégro souhaite à la République slovaque la bienvenue au club des contributeurs au programme MONDEM, et nous lui sommes très reconnaissants de son don important qui vient à point nommé. La Slovaquie demeure un des soutiens les plus actifs du processus global de réforme du Monténégro sur la voie d'une pleine intégration dans la structure européenne et euro-atlantique.

Il est très important pour nous que l'on fournisse les fonds nécessaires à la poursuite des activités prévues au titre de la troisième phase du projet du Programme MONDEM sur la démilitarisation d'ALPC et de munitions conventionnelles.

Je tiens à saisir cette occasion pour mentionner aussi le deuxième projet du Programme MONDEM sur la reconstruction du dépôt de Brezovik. Plus tôt dans l'année, la Ministre monténégrine de la défense, M^{me} Milica Pejanović Đurišić, et l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Monténégro, S. E. M. Pius Fischer, ont inauguré officiellement les installations reconstruites du dépôt de munitions de Brezovik. Pour la reconstruction des deux bâtiments, dans lesquels nous pouvons stocker 800 tonnes d'armes et de munitions militaires, la République fédérale d'Allemagne a fait un don de 200 000 euros. Ce projet coûtera au total 2,7 millions d'euros et nous comptons bien le poursuivre.

Permettez-moi en outre d'indiquer que nous sommes prêts à partager les connaissances et enseignements que nous avons tirés avec tous nos partenaires en contribuant activement aux programmes de nature analogue de l'OSCE. Je suis convaincu que l'expérience que nous avons acquise dans la gestion du projet du MONDEM en améliorant les normes pour la gestion des stocks ainsi que les procédures et techniques de démilitarisation d'armements et de munitions pourra être utile pour la mise en œuvre de projets analogues.

Je remercie à nouveau la République slovaque et exprime l'espoir que le Programme MONDEM continuera à bénéficier, par l'intermédiaire de l'OSCE, de dons nous permettant de mener ce programme à bonne fin et de clore cet important chapitre dans le renforcement de la sécurité et de la stabilité générales au Monténégro et dans la région.

Merci, Monsieur le Président.



724^e séance plénière

Journal n° 730 du FCS, point 2 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Monsieur le Président,

Le Rapport 2013 sur l'adhésion aux accords et engagements en matière de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement et sur leur respect a été transmis au Congrès des États-Unis le 9 juillet 2013. Il est aussi appelé Rapport sur le respect des accords et engagements.

Le Rapport sur le respect des accords et engagements évalue l'adhésion des États-Unis et d'autres nations aux obligations souscrites dans les accords et engagements en matière de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement auxquels les États-Unis sont un État participant. Il doit être transmis au Congrès en vertu de la législation des États-Unis et témoigne de l'importance que les États-Unis attachent au respect des accords et engagements dans ces domaines. Le Congrès accorde beaucoup d'importance à la soumission des rapports de ce type dans le cadre de ses activités et de son contrôle parlementaires.

Cette édition du Rapport sur le respect des accords et engagements traite principalement des activités qui se sont déroulées en 2012. Sauf indication contraire, les questions qui ont surgi après cette période seront traitées dans le prochain rapport. Le Rapport porte sur la Convention sur les armes biologiques ou à toxines (CABT), le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI), le Document de Vienne 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité (DV 11), le Régime de contrôle de la technologie des missiles (RCTM), le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), les moratoires sur les essais nucléaires et le Traité sur le régime « Ciel ouvert ».

La Convention sur les armes chimiques (CAC), le Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe (FCE) et le nouveau traité START font l'objet de rapports distincts, à savoir le rapport sur la CAC présenté en vertu de la condition 10 (C), le rapport sur le Traité FCE présenté conformément à la condition 5 (C) et le rapport sur la mise en œuvre du nouveau START, qui ont été soumis au Congrès en janvier 2013 et qui sont incorporés par référence dans le rapport considéré et peuvent être obtenus à l'adresse <http://www.stat.gov/t/avc/rls/rpt/2013/index.htm>.

Je vous demande de bien vouloir annexer la présente annonce au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.

724^e séance plénière

Journal n° 730 du FCS, point 2 d) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE
LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Comme mes distingués collègues s'en souviendront probablement, nous avons soulevé, à la Réunion annuelle d'évaluation de l'application, un certain nombre de questions relatives à l'application du Document de Vienne 2011. De ce fait, un certain nombre de délégations ont marqué un intérêt pour ce sujet et nous ont demandé de préciser davantage nos idées préliminaires. C'est ce qui nous a incités à revenir sur ce débat aujourd'hui.

La Russie estime que le Document de Vienne est un outil efficace pour renforcer la confiance dans la sphère militaire, ce qui a été confirmé par la direction de nos forces armées à la Conférence sur les aspects militaires et politiques de la sécurité européenne, qui a eu lieu à Moscou en mai dernier. On ne peut pas non plus nier qu'il a besoin d'être encore amélioré. Cependant, en l'état actuel des choses, le rythme et l'intensité du processus sont limités par un certain nombre de facteurs objectifs, dont nous avons informé nos collègues en de nombreuses occasions.

Dans ces conditions, il paraît raisonnable de se concentrer sur les domaines de notre travail dans lesquels il existe une réelle possibilité de progresser, à savoir l'amélioration de nos activités d'inspection. Je vous rappelle que cela concerne l'augmentation des effectifs numériques des équipes d'inspection et d'évaluation ainsi que celle de la durée des inspections et des visites d'évaluation. Concrètement, nous sommes d'avis qu'il conviendrait d'envisager la possibilité de renforcer les équipes d'inspection (paragraphe 91 du Document de Vienne 2011) et les équipes d'évaluation (paragraphe 124) par une ou deux personnes (ce qui porterait le nombre d'inspecteurs à 5–6 et celui des membres des équipes d'inspection à 4–5, respectivement, y compris les interprètes). Cela augmenterait également le nombre d'États participant à une inspection et à une visite d'évaluation (qui passerait à 4–5). Dans ce cas, l'équipe d'évaluation pourrait être scindée en deux sous-équipes. Nous considérons également qu'il serait souhaitable de porter la durée d'une inspection (paragraphe 90) à 72 heures et celle d'une visite d'évaluation (paragraphe 126) à deux jours ouvrables (paragraphe 126), la durée totale étant d'un maximum de 24 heures (c'est-à-dire d'un maximum de 12 heures par jour). Enfin, nous considérons qu'il serait raisonnable de porter la période au cours de laquelle une démonstration de nouveaux types de systèmes d'armes et

équipements d'importance majeure doit être effectuée (paragraphe 31) à cinq ans après le début du déploiement.

Il est peu probable que quiconque dans cette salle conteste que de telles mesures augmenteraient l'efficacité de l'activité d'inspection et créeraient des conditions de travail plus favorables pour le personnel de vérification (actuellement, par exemple, il ne lui est pas toujours possible, loin de là, de mener à bien ses tâches en respectant des normes élevées sur une vaste zone dans le temps alloué pour ce faire dans le Document de Vienne 2011). Les seuls arguments contre notre proposition sont, si nous ne nous trompons pas, les considérations d'ordre financier avancées par certains États participants.

Nous pouvons comprendre ces arguments en cette période de détérioration généralisée de la situation économique en Europe et au-delà de ses frontières. Nous proposons cependant une fois de plus de procéder à une comparaison de tous les coûts et avantages liés à l'adoption de nos propositions. Nous insistons sur le fait que, d'un point de vue financier, nous considérons tous les changements que j'ai mentionné ainsi que la proposition déjà formulée par nos distingués partenaires de réduire la durée des visites de bases aériennes comme faisant partie d'un seul « ensemble ».

D'un côté de la balance, nous avons donc les coûts, en d'autres termes les dépenses financières, et nous en évaluons le montant. D'après nos calculs, si les propositions russes étaient adoptées, les coûts d'une inspection augmenteraient de 1 000 euros environ, et ceux d'une visite d'évaluation d'un montant sensiblement inférieur. Chaque État participant aurait donc à payer en moyenne quelques milliers d'euros supplémentaires par an au maximum. Pour être franc, ces montants ne sont pas astronomiques.

Passons à présent de l'autre côté de la balance et voyons comment nous pouvons compenser ces coûts. Tout d'abord, grâce à la réduction proposée de la durée des visites de bases aériennes et à la prolongation de la période au cours de laquelle une démonstration des nouveaux types de systèmes d'armes et équipements d'importance majeure doit être effectuée. Ici, les possibilités d'économies sont indéniables étant donné qu'un minimum de 56 représentants étrangers peut participer à ces activités.

Deuxièmement, si nos propositions étaient adoptées, les vieilles querelles au sujet de la procédure pour les inspections et les visites et des effectifs des équipes d'inspection pourraient être réglées. Si l'on portait la durée des inspections à 72 heures, il ne serait donc plus nécessaire de débattre de l'heure à laquelle elles ont commencé. Augmenter le nombre de membres du personnel de vérification permettrait de faire en sorte que les interprètes participent pleinement à leur travail, mettant ainsi un terme au débat futile à propos du statut de ces derniers. Scinder l'équipe d'évaluation en deux ne poserait pas non plus de problème si l'on en portait le nombre de membres à cinq, ce qui lui permettrait de s'acquitter plus efficacement de son travail.

Troisième et dernier point, le Forum pour la coopération en matière de sécurité franchirait une étape modeste mais des plus concrètes vers l'augmentation de la prévisibilité dans le domaine militaire dans l'espace de l'OSCE, s'acquittant ainsi de son mandat.

Nous ne doutons pas que les États participants analyseront une fois de plus nos idées et reconnaitrons que les avantages qu'il y aurait à les adopter l'emportent sur les coûts.

Jusqu'à nouvel ordre, nous n'avons pas l'intention de présenter de nouveaux projets de décisions « Document de Vienne plus » sur les questions susmentionnées. Nous souhaitons d'abord tenir une série de débats théoriques dans le but de trouver le plus petit dénominateur commun s'agissant de certains des paramètres numériques. Nous ne doutons pas que nos distingués partenaires participeront à ces débats avec enthousiasme et de manière constructive.

Je tiens à déclarer franchement que nous apprécierons la réelle volonté de nos collègues de renforcer la confiance et l'ouverture, y compris au cours de la période précédant la réunion du Conseil ministériel à Kiev, à l'aune de la réponse à nos idées.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous demande d'annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.



724^e séance plénière

Journal n° 730 du FCS, point 4 b) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AUTRICHE
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA SLOVAQUIE)**

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

L'Autriche et la Slovaquie souhaitent appeler l'attention des distinguées délégations sur une visite de bases aériennes et d'installations ou de formations militaires prévue en 2014. Cette activité, qui sera menée au titre du Chapitre IV du Document de Vienne 2011, consistera en une activité conjointe de l'Autriche et de la Slovaquie et se déroulera au cours de la semaine du 8 au 12 septembre 2014 (les 8 et 9 septembre en Autriche et du 10 au 12 septembre en Slovaquie). Une notification portant le numéro de référence CBM/AT/13/0019/F45/O a été transmise par l'intermédiaire du réseau de communications le 26 juin 2013.

L'Autriche présentera l'École interarmes située sur la zone d'entraînement militaire de Bruckneudorf le premier jour et la base aérienne de Zeltweg le deuxième jour. À l'issue de la visite de la base aérienne, les participants seront acheminés par un avion militaire autrichien en Slovaquie, où cette activité conjointe se poursuivra.

Sur le territoire slovaque, deux unités feront l'objet de cette activité conjointe, à savoir :

- Le bataillon NBC des forces terrestres à Rožňava ; et
- L'escadre tactique de Sliach.

Par ailleurs, des informations plus détaillées au sujet de l'invitation à l'activité seront communiquées au moyen des formulaires de notification appropriés, conformément aux dispositions du Document de Vienne 2011.

Monsieur le Président,

Puis-je vous demander d'annexer le texte de la présente déclaration au journal de la séance de ce jour ?



724^e séance plénière

Journal n° 730 du FCS, point 4 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SLOVAQUIE

Monsieur le Président,

À la suite de la déclaration du distingué représentant de l'Autriche au sujet de l'activité conjointe prévue par l'Autriche et la Slovaquie en vue de visiter des bases aériennes et des installations ou des formations militaires en 2014, je souhaiterais fournir aux distinguées délégations un élément d'information supplémentaire.

Conformément au Mémorandum de coopération conclu entre les ministères de la défense de la Hongrie, de la République de Pologne, de la République slovaque et de la République tchèque relatif à l'application des MDCS stipulées au Chapitre IV du Document de Vienne 2011, au sujet de laquelle nous avons déjà communiqué des informations durant la RAEA de 2013, nos partenaires – cosignataires du Mémorandum des pays du groupe dit de Visegrad – ont été invités à participer à l'activité conjointe de l'Autriche et de la Slovaquie pour faire la démonstration de leurs propres nouveaux types de systèmes d'armes et équipements d'importance majeure au cours du volet slovaque de l'activité. Comme déjà indiqué, le Mémorandum est à participation non limitée et peut être étendu à d'autres États participants de l'OSCE intéressés. Une telle mesure permettrait également de mettre l'activité à profit pour des démonstrations des nouveaux types de systèmes d'armes et équipements d'importance majeure des pays.

Nous sommes convaincus que cette activité conjointe, dont la participation est susceptible d'être étendue, pourrait servir de nouvel exemple positif d'un moyen de maximiser l'effet synergique lié aux aspects pratiques et de mise en œuvre du Document de Vienne 2011, tout en tenant compte de l'austérité financière qui touche les budgets militaires de nombreux États participants de l'OSCE.

Monsieur le Président,

Je vous demanderais de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de cette séance.



724^e séance plénière

Journal n° 730 du FCS, point 4 e) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Permettez-moi, au nom des hauts fonctionnaires du Ministère de la défense de la Fédération de Russie, de fournir brièvement à nos distingués collègues des informations sur l'inspection de l'état de préparation au combat des troupes dans l'est du pays, à laquelle il est procédé actuellement à la demande du Président de la Fédération de Russie, et sur les mesures prises par la Russie en signe de bonne volonté pour assurer la transparence de cet exercice.

Cette inspection se déroule du 13 au 20 juillet de cette année. Les commandements, les formations et les unités des districts militaires central et oriental, la flotte du Pacifique ainsi que des unités des forces de l'aviation à long rayon d'action et de transport militaire de l'Armée de l'air russe y participent.

Les exercices ont principalement pour but de tester l'état de préparation des sous-unités à l'exécution des tâches qui leur sont confiées ainsi que d'évaluer le niveau de formation des troupes, l'état de préparation technique et la dotation des formations et unités en armes et équipements militaires.

Dans le cadre de l'inspection, les troupes des deux districts ont procédé à des exercices destinés à préparer les commandements, les formations et les unités aux tâches qui leur sont confiées et ont effectué des marches d'entraînement sur de nombreux kilomètres pour se rendre à des terrains de manœuvre non connus d'eux et très éloignés de leurs bases permanentes, où ils ont exécuté des exercices tactiques bilatéraux avec tirs réels.

En outre, au cours de l'inspection de l'état de préparation au combat, la mobilité des formations a été contrôlée tout comme leur aptitude à procéder à un déploiement opérationnel sur une distance de plus 3000 kilomètres par chemin de fer et par mer ainsi qu'au moyen d'aéronefs des forces de l'aviation de transport militaire.

Au total, jusqu'à 160 000 militaires, un millier de chars et de véhicules blindés de combat, 130 avions et hélicoptères des forces de l'aviation à long rayon d'action, de chasse,

de bombardement et de transport militaire ainsi que 70 navires et bâtiments de la marine participent à l'inspection de l'état de préparation au combat des troupes.

L'inspection se déroule comme prévu, sans aucun problème majeur, et toute irrégularité ou déficience particulière qui sera relevée le cas échéant dans l'état de préparation au combat sera prise en compte dans les activités ultérieures des forces armées.

Les exercices sont effectués en stricte conformité avec les engagements souscrits précédemment à l'égard d'autres États et ne sont pas dirigés contre les intérêts de quiconque.

Eu égard à l'ampleur considérable de l'inspection, dès que l'ordre de commencer l'exercice a été reçu, les hauts fonctionnaires du Ministère russe de la défense ont pris un certain nombre de mesures en vue d'assurer une transparence maximale en ce qui concerne les exercices à effectuer. Ils l'ont fait afin d'éviter tout malentendu de la part de nos partenaires étrangers.

Ainsi, le 12 juillet, quatre heures avant son début, l'inspection a, sur les ordres du Ministre de la défense, été notifiée à tous les États participants de l'OSCE (CBM/RU/13/0062/F41/O), bien qu'en fait elle n'affecte pas la zone d'application des mesures de confiance et de sécurité au titre du Document de Vienne et, le lendemain, en raison de la participation de troupes du district militaire central, les informations relatives au nombre de militaire concernés par l'inspection ont été précisées (CBM/RU/13/0063/F41/O).

Les voisins extrême-orientaux de la Russie ont également été informés suffisamment à l'avance. Des informations supplémentaires ont été communiquées à nos amis en République populaire de Chine, car il existe des accords spéciaux entre la Chine et la Russie au sujet des activités militaires dans la région frontalière – les deux pays sont parties à l'Accord de Shanghai sur les mesures de confiance et de sécurité dans la zone frontalière. Or, aucune activité militaire visée par cet accord ne s'est déroulée à moins de 100 kilomètres de la frontière russo-chinoise au cours de l'inspection.

Le dimanche 14 juillet, le Vice-Ministre de la défense, Anatoli Antonov, a tenu, avec les attachés militaires étrangers accrédités à Moscou, une réunion au cours de laquelle le but des exercices a été expliqué. Il a été souligné en particulier que toutes les activités menées par les forces armées russes, y compris la présente inspection, ne constituent pas une tentative pour faire jouer ses muscles. Tout cela s'inscrit dans le cadre d'un travail minutieux et mûrement réfléchi pour améliorer l'état de préparation au combat des forces armées. Il a été demandé aux attachés militaires d'utiliser les renseignements qu'ils avaient reçus pour informer objectivement les hauts fonctionnaires des ministères de la défense des pays qu'ils représentent. Il a par ailleurs été confirmé que la Direction principale pour la coopération militaire internationale du Ministère russe de la défense était prête à fournir toutes les informations nécessaires pour tenir nos collègues étrangers convenablement et correctement au courant.

Le 15 juillet, à la suite d'une téléconférence consacrée au début de la deuxième étape de l'inspection, le chef de la Direction principale pour la coopération militaire internationale, Sergueï Koshelev, a tenu une réunion d'information éclair à l'intention des journalistes sur des questions relatives à la communication d'informations à nos partenaires étrangers au sujet de cet exercice.

Des informations détaillées sur le processus d'inspection sont envoyées aux médias, plusieurs équipes de télévision travaillent dans la zone où se déroulent les exercices et des communiqués de presse sont affichés constamment sur le site Internet du Ministère de la défense (il y en a déjà une trentaine).

Nous sommes convaincus que toutes ces mesures appliquées volontairement permettent de maintenir un haut niveau de confiance avec nos partenaires. Il ressort des informations reçues par le Ministère de la défense au sujet des réactions de nos partenaires que ceux-ci font montre de compréhension pour ce que nos forces armées font aujourd'hui.

Le Ministère russe de la défense a l'intention de continuer à faire tout son possible pour accroître le degré de transparence dans les processus de réforme et de développement des forces armées.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance de ce jour.

724^e séance plénière

Journal n° 730 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 4/13
Document de Vienne plus
DURÉE DES VISITES DE BASES AÉRIENNES

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Guidé par la Décision n° 1/10 du FCS établissant une procédure pour l'intégration des décisions pertinentes du FCS dans le Document de Vienne et par les paragraphes 151 et 152 du Document de Vienne 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité,

Attachant une grande importance à la mise en œuvre effective des mesures de confiance et de sécurité (MDCS) existantes,

Soucieux d'améliorer la mise en œuvre de ces mesures à la lumière de l'expérience pratique accumulée,

Se servant du texte du Document de Vienne 2011 comme base pour les amendements et ajouts,

Décide d'amender les paragraphes 26 et 27 du Chapitre IV, Visites de bases aériennes, en remplaçant, dans le paragraphe 26, « au moins » par « un maximum de » et d'ajouter, dans le paragraphe 27, après « activités de routine de la base aérienne », les mots « un jour ouvrable. »

Les paragraphes pertinents seraient libellés comme suit :

(26) La visite de la base aérienne durera un maximum de 24 heures.

(27) Au cours de la visite, il sera fait aux visiteurs un exposé sur les objectifs et les fonctions de la base aérienne et sur ses activités en cours, qui comportera des informations appropriées sur la structure et les opérations de la base aérienne, de manière à expliquer le rôle spécifique et le degré de subordination de la base aérienne. L'État qui organise la visite donnera aux visiteurs la possibilité d'assister au cours de la visite aux activités de routine de la base aérienne un jour ouvrable.